

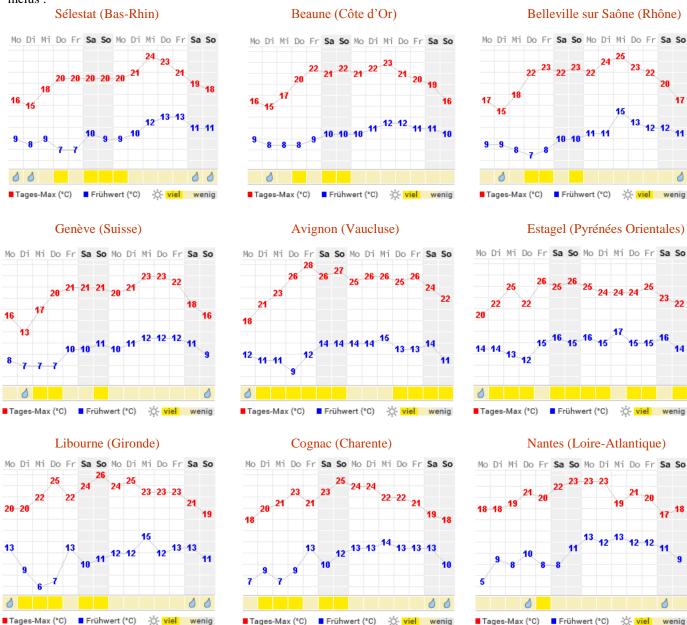
Le 18 septembre 2017

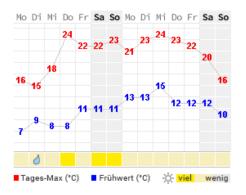
Bonjour à tous

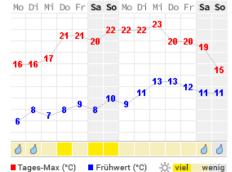
Les vendanges sont terminées dans la plupart des régions, avec beaucoup d'avance sur une année moyenne.

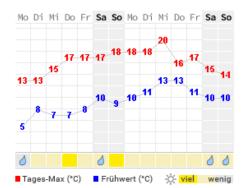
1°- Météo des 14 jours à venir et état de la vigne :

Toujours à partir des vignettes de <u>Wetteronline</u>, voici les prévisions du lundi 18 septembre au dimanche 1^{er} octobre inclus :



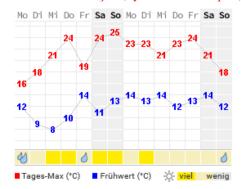


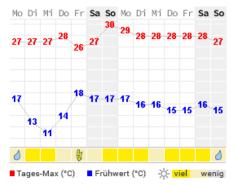




Jurançon (Pyrénées Atlantiques)

La Vilella Baixa (Priorat - Espagne





La météo a été globalement favorable pour ces vendanges. L'état sanitaire des raisins a été finalement meilleur que les blessures de grappe nous le laissaient supposer, avec peu de Pourriture grise ou acide, et peu d'attaque de Drosophiles.

Les rendements ont été bien sûr impactés sur les régions qui ont gelé (Sud-Ouest, Charentes, Val de Loire...), mais un certain nombre de

cépages ont pu partiellement compenser ce déficit. Il reste néanmoins que les parcelles gelées, même dans les conditions les plus favorables et avec les cépages fertiles (Gamay, Merlot, Cabernets franc, Cabernet sauvignon, Ugni blanc, etc...) ne produisent au mieux que 20 à 40 % d'une récolte normale. C'est bien sûr beaucoup moins sur les autres cépages peu fertiles (Sémillon, Chardonnay, Pinot...).

Dans les régions non ou peu gelées (Côte d'Or, Tain l'Hermitage...), on se réjouit d'une bonne récolte qui regarnit enfin les stocks bien que des secteurs aient été impactés par la grêle. Le Sud de la Champagne se contentera de 60-70 % d'une récolte normale, encore impactée par la grêle fin juillet, alors que le Nord de la région a nettement plus souffert, tant du gel que de la grêle. L'Alsace s'en sort bien malgré 20 % de surfaces plus ou moins gelées.

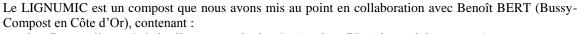
Ce tour des régions est bien sûr très incomplet. Beaucoup de variations cette année d'un endroit à un autre.

La période actuelle, froide pour la saison et par endroits pluvieuse, devrait prendre fin cette semaine et laisser place à un temps de saison sec au moins jusqu'à la fin du mois, et sans doute après. On pourrait donc prendre de l'avance cette année dans les travaux extérieurs, ce qui peut soulager le printemps toujours bien assez chargé.

2°- Propositions de travail pour les semaines à venir :

LE LIGNUMIC

Description du produit - rappel





- Des matières végétales ligneuses et herbacées (environ 75 % du produit en masse).
- Des litières d'élevages bovins extensifs et de volailles label rouge, avec paille biologique.
- Du <u>BIOCHAR</u> (charbon de bois fin; ses propriétés d'amélioration du sol sont maintenant mondialement connues).
- ➤ De la poudre de roche volcanique (minéraux dits « <u>paramagnétiques</u> », puissant activateurs microbiens, même en profondeur dans le sol Voir nos documents à ce sujet).
- Des levains microbiens ayant subi une fermentation dirigée avec évaluation des espèces microbiennes présentes.
- Les préparations biodynamiques du compost 502 à 507.

Présentation en vrac (camion de 25 tonnes) ou en big bags d'une tonne (4 boucles).

Bien sûr, **le produit bénéficie du contrôle biologique CERTIPAQ/VISAGRI** comme toute notre gamme dédiée à l'Agriculture Biologique.

Zône d'utilisation et possibilités

- > Pour le moment, il s'agit de la Côte d'Or, de l'Aube, et des régions limitrophes.
- Dans les autres régions, une collaboration avec un chantier local est possible s'il est ouvert à cette idée.
- ➤ Si vous faires votre propre compost, nous pouvons vous aider à fabriquer une formule proche, en vous fournissant les ingrédients complémentaires.
- Le compost peut être épandu par le producteur s'il dispose d'un épandeur à compost pour vigne, mais aussi par collaboration avec des entrepreneurs équipés (c'est le cas en Côte d'Or).

Retour des utilisateurs pour le compost épandu fin 2016.

Nous avons effectué les épandages entre fin octobre et mi-décembre, en profitant des conditions relativement sèches qui ont prévalu à ce moment. Doses épandues : 7 à 10 tonnes/ha. Nous avons ciblé en priorité les parcelles les plus faibles, mais parfois toute l'exploitation a été garnie.

La majorité des utilisateurs souhaite renouveler cet épandage en 2017-2018!....

Grande satisfaction quant à la qualité et la tenue de la végétation, ainsi que des rendements obtenus. De plus, il n'a pas apporté d'adventices indésirables, problème fréquent avec les composts.

Par ailleurs, ce produit semble **augmenter l'effet de nos préparations microbiennes**, en particulier de l'ACTIGRAINS lorsqu'il a été appliqué. C'est logique, car les bactéries et les champignons bénéfiques ont besoin d'une nourriture carbonée pour se multiplier.

Propositions d'utilisation en 2018

Le premier apport de LIGNUMIC est à priori conseillé sur toute l'exploitation, mais il faut tenir compte de l'état végétatif des parcelles et de votre connaissance de vos terrains.

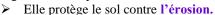
Contrairement à certains composts trop « jeunes », le LIGNUMIC n'a pas favorisé les maladies. C'est une fumure équilibrée et d'effet progressif.

Nous pensons que l'apport de LIGNUMIC pourrait se faire ensuite en entretien sur la base d'une rotation faisant revenir l'épandage tous les 2 à 3 ans.

COUVERTURE DE SOL

Intérêt

Cette façon d'entretenir le sol est de plus en plus à la mode, même en viticulture « conventionnelle ». Ses avantages sont multiples, mais il faut être en mesure de bien la gérer. Voici les principales motivations :





- Elle améliore la structure du sol et fabrique de la matière organique utile à une bonne assimilation des éléments nutritifs. Le sol s'assombrit progressivement. C'est le complémentaire des apports de compost.
- Elle couvre le sol ce qui **retarde ou fait disparaître les adventices** non souhaitables.
- > Si elle comporte des légumineuses (ce que nous préférons !), elle fixe de l'Azote et améliore l'alimentation de la vigne en Potasse.
- Elle favorise la mycorhization des vignes (sauf avec des crucifères, plantes non mycorhizables). Les légumineuses sont les plantes les plus mycorhizables, et c'est aussi une des raisons de notre préférence pour ces espèces.
- **Elle diminue les projections de terre** sur les ceps, sources de maladies.
- ➤ Si on choisit bien les espèces, elle diminue le développement des nématodes phytophages.

Conditions d'utilisation

- ➤ Vignes larges (1,80 m et plus): Utilisation facile. Le fauchage ou le roulage (rouleau FACA) est nécessaire pour les espèces qui montent facilement (céréales, légumineuses à tige, crucifères, etc...). L'entretien du cordon doit être effectué régulièrement (intercep, bineuse Kress...).
- Vignes étroites (1 à 1,50 m): Utilisation possible, mais plus délicate. On doit choisir des espèces à petit développement (voir plus loin).
- Intercultures (entre arrachage et plantation): Facilité d'utilisation. Un mélange gênant la multiplication des nématodes, et installant les Mycorhizes est à conseiller (voir plus loin).

Semis

- Terres limoneuses ou sableuses: Facile pour tous types de graines. Griffage nécessaire avant semis, roulage recommandé en conditions sèches.
- Terres argileuses ou argilo-calcaires: Un griffage préalable au semis et un roulage au rouleau lisse sont indispensables pour les petites graines fourragères (graines de moins d'1 mm). Il est recommandé pour les graines plus grosses.
- Dates de semis : selon les espèces, de maintenant à début novembre.

Espèces conseillées

Vignes étroites

Mélange des espèces suivantes :



Luzerne Lupuline (Minette) : 2 kg/ha Trèfle Blanc Nain : 2 kg/ha Lotier Corniculé : 1 kg/ha

Ce sont des légumineuses à petites graines, nécessitant un ameublissement suffisant du sol avant semis et un roulage au rouleau lisse (voir plus loin). Elles sont très rustiques et passent bien l'hiver, même si nous avons de très basses températures. Elles sont peu concurrentielles pour la vigne, ne nécessitant généralement pas d'être fauchée ou couchée au rolofaca et seul un travail du rang est nécessaire. Elles se reproduisent spontanément.

En situation séchantes, nous conseillons la Luzerne Lupuline seule à 5 kg/ha.

Vignes étroites ou larges



Vesce de Hongrie (Vicia pannonica):

Semis à 20 kg/ha

Cette Vesce à fleurs blanches, peu connue en France, est très résistante au froid et à l'humidité. Développement végétatif moindre que la Vesce commune habituelle (*Vicia sativa*). Pour cette raison, elle est envisageable en vignes étroites. **Mais elle nécessitera une destruction mécanique au printemps, avant qu'elle graine,** sauf si on souhaite une reproduction spontanée. Il vaudrait alors mieux qu'elle soit couchée.

Avantage : graines de 3 mm de diamètre (les enterrer à 1 - 1,5 cm de profondeur environ), levant plus facilement que des petites graines en sol argilo-calcaire, pouvant éventuellement se passer de roulage s'il pleut après le semis.

Vignes étroites (sous conditions) ou larges



Luzerne annuelle (Medicago polymorpha ou Medicago truncatula):

Semis à 5 kg/ha

Légumineuse à fleurs jaunes, à petites graines, nécessitant un ameublissement suffisant du sol avant semis et un roulage au rouleau lisse. Plus végétative que la Minette, donc à réserver plutôt aux vignes larges. Plante très concurrentielle étouffant les adventices. Levée rapide en bonnes conditions (5 à 8 jours). Deux époques de semis possibles :

- <u>Du 15 août au 15 septembre</u>: dans ce cas, la plante a le temps de former une tige à l'automne (végétation de 30 à 40 cm de hauteur), et elle gèle alors assez facilement en hiver (-5 à -7 °C). **Méghode conseillée pour les vignes étroites.**
- Après vendanges (vignes larges), soit de mi-octobre à début novembre (mi-novembre en région méditerranéenne): elle s'implante plus lentement et passe l'hiver à l'état de rosette. Elle résiste alors mieux au gel (-9 à -11°C) et reprend sa végétation au printemps. Elle fleurit en mai, fait ses graines début juin et disparaît ensuite. Elle relève spontanément en fin d'été. Eviter dans les régions très froides en hiver.

Jachère avant plantation



Luzerne annuelle (Medicago polymorpha):

Semis à 10 kg/ha

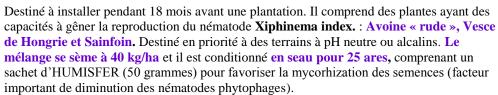
Mêmes conditions que ci-dessus ; seule la densité de semis à l'ha est différente. Elle peut suivre un mélange ci-dessus en semis d'automne, si on doit planter au printemps suivant.

Luzerne pluriannuelle (Medicago sativa):

Semis à 20 kg/ha, éventuellement avec 30 kg/ha d'Avoine pour une meilleure levée (mais il faut passer deus fois).

Plante intéressante si la jachère doit durer deux ans ou plus. Travaille le sol très profondément. Inconvénient : on a des repousses par les racines pendant des années dans la vigne une fois plantée !...





Nous le conseillons en priorité sur les secteurs où la vigne avait souffert de viroses.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19. E-mail : symbiose.nrj@orange.fr - Site Internet : http://symbiose-nrj.fr

LA BINEUSE KRESS

Description du produit - rappel

La bineuse KRESS est un outil de travail du cordon innovant et simple.

Elle comporte deux rotors avec des doigts souples, qui permettent d'arracher les racines des adventices sur le cordon à faible profondeur (moins de 10 cm). La rotation est entraînée simplement par l'avancement du tracteur. De ce fait :

- Les racines de la vigne ne sont pas touchées, ce qui évite les dépressions de végétation résultant parfois de l'usage des interceps mécaniques.
- Le sol n'est pas remué en profondeur, ce qui limite les risques de maladie (Botrytis en fin de cycle par exemple).
- Cet engin n'a pas d'entraînement hydraulique et ne nécessite que très peu de puissance de traction. On peut donc l'adapter à tous les tracteurs, même de faible puissance.
- La vitesse optimale de travail est de 5 à 7 km/heure. Donc, le temps passé à passer les interceps est souvent divisé par 2 ou 3 par rapport aux systèmes classiques.
- Le montant de l'investissement est réduit (environ 3 fois moins cher qu'un intercep hydraulique).

Mais il reste nécessaire de préparer le cordon **en automne ou en début de saison avec un décavaillonnage** « **normal** » pour déraciner les vivaces. Le rôle de la bineuse Kress sera d'entretenir ensuite cet état de propreté pendant la saison.

Possibilités d'utilisation

Cet appareil convient à tous les types de plantations. Le travail n'est pas agressif, et donc il peut même servir à l'entretien des jeunes plantiers si les greffes sont appuyées sur une marcotte.

Nous pouvons l'adapter sur tous les types de porte-outil sur tracteurs enjambeurs ou tracteurs vignerons. Les pièces de fixation sont des gogues carrées (50, 45 ou 40 mm) ou des brides de 50 mm.

Nous vous conseillons de l'essayer dès cet automne pour être prêt au printemps.

LES APPLICATIONS MICROBIENNES

Rappel sur ces procédés

Les applications microbiennes sont une des spécificités de notre méthode. Nous avons maintenant un recul de 15 ans sur leur utilisation.

Ces applications sont un complément précieux des fumures. Elles nous permettent :

- ▶ D'ameublir le sol par le travail des microorganismes Compost Liquide - REMEDIER- HUMISFER.
- D'améliorer l'assimilation des éléments nutritifs par les plantes -Compost Liquide, HUMISFER – HUMATE.
- D'apporter à la plante des éléments nutritifs en supplément par rapport à ce qui est fourni par les engrais et le sol, d'où augmentation de végétation et de rendement - ACTIGRAINS – ACTIPRETA.
- D'augmenter la résistance naturelle des plantes aux maladies en favorisant l'émission de Phytoalexines et en faisant monter le Brix (taux de glucides dans la sève) – Toutes les applications.
- D'agir contre les germes de maladies par antagonisme et biodestruction Compost Liquide REMEDIER.



Nous entrons dans une période très favorable aux applications de :

- Compost Liquide (CL) 50 litres/ha: De maintenant à décembre, lorsque la température de l'air est au moins à 10°C en journée.
- HUMISFER: En mélange avec les Composts Liquides (200 grammes/ha, à mettre en fin de brassage), ou en mélange avec les semences d'engrais vert (100 grammes/ha en général, 200 grammes/ha pour le NEMAFOIN).



REMEDIER: En mélange avec le CL si forte présence de maladies du bois. ACTIGRAINS (1 carton pour 4 ha): Uniquement lorsque le terrain est au moins partiellement herbeux, ou sur couverture de sol. Apport possible jusqu'à mi-octobre pour que les bactéries puissent s'installer en conditions suffisamment chaudes. ACTIPRETA (1 bidon 10 litres pour 2,5 ha): En complément de l'ACTIGRAINS, lorsqu'on veut encore renforcer son effet. Les applications d'automne se font souvent en bonnes conditions (sol humide, encore chaud) et vous permettent de gagner du temps sur le printemps. Nous consulter pour juger de vos conditions locales. Pralinage des Nous utilisons l'HUMISFER TREMPAGE (nouvelle spécialité) qui peut s'appliquer aussi greffes bien sur les greffes à racines nues que sur les greffes en pot (plus utilisées à l'automne). Un carton pour (plantation 1 000 greffes environ, qui contient : d'automne) > HUMISFER, engrais contenant des la chitine (carapaces de crustacés), de la Zéolithe (roche volcanique microporeuse et des racines de plantes mycorhizées. Sac de 250 grammes. HUMIGENE BIOVIN, amendement naturel riche en Actinomycètes (bactéries créatrices de l'humus) et en multiples bactéries et champignons rhizosphériques. Sac de 750 grammes. Une argile gonflante pour améliorer le contact avec les racines des plants. Sac d'1 kg.

Des plants pralinés avec des microorganismes s'installent plus vite et produisent plus tôt.

Bonne fin de saison et à bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008.